

RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC SUR LE PREAVIS MUNICIPAL 42/2014

**PLAN PARTIEL D'AFFECTATION (PPA) DU CHÂTELARD
PROJET DE DECISION FINALE**

Au Conseil communal de Cheseaux,

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée des membres suivants :

Président : M. Olivier LYON
Rapporteur : M. David HOFSTETTER
Membres : Mme Isabelle SCHIESS
M. Gianni ARICO

La commission s'est réunie le jeudi 22 mai 2014 à 20h00, à la salle de conférence n°2, de la Maison de commune, en présence de notre syndic M. Louis SAVARY et de notre municipal M. Serge SANDOZ. Etait également présent M. Edmond Fleury, Président du Conseil communal.

La commission remercie notre Syndic et notre municipal pour leurs présences, leurs explications détaillées et les réponses données aux questions des participants.

La commission a délibéré et préparé ce rapport dont la mise au point s'est effectuée par courrier électronique.

Ce préavis est une suite logique et cohérente aux trois préavis que notre Conseil a déjà acceptés pour le développement de la zone d'activité du Châtelard :

- Préavis 11/2011B : octroi du crédit pour l'étude préliminaire du PPA le Châtelard ;
- Préavis 23/2012 : octroi du crédit d'étude pour l'établissement du PPA le Châtelard ;
- Préavis 36/2014 : ratification de la convention entre la commune et la société EPIC.

Suite à l'étude de ce préavis no 42/2014, les commissaires tiennent à souligner la qualité du travail effectué sur ce dossier. Pour la commission, l'adoption de ce projet de décision finale ne fait aucun doute et ne soulève aucune interrogation.

Sur le projet de règlement du PPA, la commission propose néanmoins d'amender l'article 31, alinéa 4, comme suit :

*« L'ouvrage de rétention est dimensionné, de façon à garantir un débit de rejet dans la petite Chamberonne de 20 litres/seconde **maximum** par hectare. »*

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- D'amender l'article 31, alinéa 4, du projet de règlement du PPA Le Châtelard tel que présenté par la commission ;
- D'adopter le projet de décision finale statuant sur le PPA Le Châtelard, avec le projet de règlement du PPA Le Châtelard tel qu'amendé ;
- De donner décharge à la commission de son mandat.

Cheseaux, le 03 juin 2014

Les membres de la commission :

Le Président
LYON Olivier

Rapporteur
HOFSTETTER David

Membre
SCHIESS Isabelle

Membre
ARICO Gianni